

# ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2024

---

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2462)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CS1247

présenté par  
Mme Dubré-Chirat

-----

### ARTICLE 5

À la fin de l'alinéa 1, supprimer les mots :

« ou une personne volontaire qu'elle désigne ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose la suppression de désigner une personne volontaire pour administrer une injection létale.